**Direction de la santé publique**

Service / département

Dossier suivi par : E. DE SAINT POL

Téléphone : 05 57 01 47 74

Courriel : emilie.desaintpol@ars.sante.fr;

Bordeaux, le 16 octobre 2018

**NOTE CONCERNANT L’APPEL A CANDIDATURES POUR DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION HORS LES MURS PAR LES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET LES ETABLISSEMENTS THERMAUX**

**Historique :**

Depuis 2014 l’ARS Aquitaine a développé une démarche innovante fondée sur les lois du 31 juillet portant réforme hospitalière et du 29 juillet 2009 « Hôpital, patients, santé et territoires » (articles L.711-3 et L.711-4 du Code de la Santé Publique) qui indiquent :

« Le service public hospitalier exerce les missions définies à l'article L.711-1 et, de plus, concourt… aux actions de médecine préventive et d'éducation pour la santé et à leur coordination »

Les établissements participant au service public hospitalier « … dispensent aux patients les soins préventifs, curatifs ou palliatifs que requiert leur état et veillent à la continuité de ces soins, à l'issue de leur admission ou de leur hébergement. »

Par cet appel à candidatures, les établissements de santé sont invités à proposer des actions de prévention primaire et secondaire, en mobilisant leurs compétences et leurs moyens pour agir à l’extérieur de l’établissement.

Ces actions de prévention primaire et secondaire doivent viser à empêcher la survenue de la maladie en réduisant ou supprimant les facteurs de risque et en organisant le dépistage.

Dans le cadre de cet appel à projets, il s’agit de mettre en place des actions de prévention **hors les murs** c'est-à-dire à destination :

* des personnes sur leurs lieux de vie (lieu de travail, lieux d’hébergement, lieux de passage, …) ;
* ou des professionnels qui interviennent auprès de ces publics.

Ils doivent s’investir dans une démarche durable de promotion de la santé en particulier :

* L’approche de santé globale et pas seulement l’approche curative ;
* La reconnaissance des besoins particuliers de certains groupes de populations, dans le respect des valeurs et cultures de ceux-ci ;
* L’amélioration de la coopération entre l’établissement de santé et l’extérieur.

Pour impulser des actions de promotion de la santé et de prévention, l’ARS lance un appel à projets dans le cadre du Fonds d’Intervention Régional visant à financer des programmes d’actions menées par des établissements de santé **hors les murs**.

Depuis 2016 cet appel à candidatures a été étendu à l’ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. A cette fin une journée spécifique a été organisée à La Rochelle en février 2016, en partenariat avec l’EHESP, pour sensibiliser les directeurs des établissements des deux ex régions Poitou-Charentes et Limousin. Parallèlement l’ensemble des services de l’ARS (Directions métiers du siège et délégations départementales ont sensibilisé les établissements, Directeurs et professionnels de santé à l’importance de cette démarche.

**Priorités :**

Chaque candidat doit établir un programme de prévention composé de plusieurs actions. Le programme d’actions devra favoriser la prévention au service des parcours des personnes dans le système de santé et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

L’élaboration d’un programme favorise l’articulation, voire la transversalité des actions de prévention menées par un établissement de santé.

En Nouvelle-Aquitaine, à l’instar du territoire métropolitain, les deux premières causes de mortalité étant les maladies cardio-vasculaires et les cancers les programmes d’actions de prévention primaire et secondaire doivent contribuer à leur réduction, notamment en agissant sur les déterminants comportementaux.

Ainsi des fiches ont été annexées au cahier des charges afin d’illustrer pour chaque priorité thématique les actions pouvant être financées dans le cadre de cet appel à projets. Ces fiches ne sont ni exclusives, ni exhaustives.

* Nutrition

1. [Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative des repas servis en EHPAD](#Fiche1)
2. [Sensibilisation des professionnels des ITEP à l’alimentation et l’activité physique](#Fiche2)
3. [Sensibilisation des professionnels crèches et écoles maternelle à l’alimentation et l’activité physique](#Fiche3)

* Addictions

1. [De la prévention au sevrage tabac chez un public jeune](#Fiche4)
2. [Prévention des troubles liés à la consommation de toxiques pendant la grossesse](#Fiche5)

* Vie affective et sexuelle

1. [Education à la vie affective et sexuelle](#Fiche6)

* Santé mentale – Suicide

1. [Former au repérage du risque suicidaire les acteurs locaux](#Fiche7)
2. [Sensibiliser les jeunes à l’écoute, au repérage des personnes en souffrance physique](#Fiche8)

* Santé environnement

1. [Prévention et promotion de la santé environnementale auprès des professionnels de la petite enfance](#Fiche9)

* Vaccination

1. [Promotion de la vaccination](#Fiche10)

* Perte d’autonomie

1. [Repérage de la fragilité chez les personnes âgées](#Fiche11)
2. [Prévention et repérage de la dépendance visuelle](#Fiche12)

* 13.[Prévention et repérage de la dépendance physique](#Fiche13)

A compter de 2016 les établissements doivent également relayer la campagne « Moi(s) sans tabac » qui se déroulera au mois de novembre (de chaque année).

**BILAN :**

Pour cette version 2017-2019 de l'appel à projets hors les murs par les établissements de santé et établissements thermaux : 157 actions ont été proposées (167 en 2016) et après instruction, 94 seraient retenues (98 en 2016), portées par 67 établissements. Par rapport à la version 2015 (41 actions retenues), le nombre de projets est à nouveau en forte augmentation. Il faut cumuler ces projets avec ceux retenus en 2015 et en 2016-2018.

Tous les territoires sont concernés par plusieurs projets. Les 3 CHU ont présenté des dossiers. Comme en 2016 les établissements dotés d'un poste d'animateur de santé publique ont déposé des projets plus aboutis notamment en ce qui concerne les partenariats, les modalités d'intervention...

**LES THÉMATIQUES : MOI(S) SANS TABAC EN TÊTE**

Les projets déposés et retenus portent portant principalement sur les addictions et en particulier le moi(s) sans tabac avec 18 projets retenus, puis la santé environnementale avec 16 projets retenus 9 projets SSE, 1 sur les pesticides en milieu viticole 6 projets label éco maternité, à égalité avec la prévention de la perte d’autonomie également 16 projets, vient ensuite la nutrition (alimentation et activité physique – 12 projets), puis la santé mentale avec 12 projets, la prévention du cancer avec 6 projets dont d’établissements thermaux, puis la précarité avec 5 projets et enfin la promotion de la vaccination , avec 3 projets

**PRÉVENTION PAR LES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX**

En 2015, deux établissements thermaux avaient été retenus dans le cadre de l'appel à projets 2015-2017 dans les Landes et en Pyrénées-Atlantiques, la Chaîne Thermale du Soleil et Aqui O Thermes.

En 2016, deux établissements : Jonzac et Evaux-les-bains ont déposés chacun deux actions. Seules celle de Jonzac étaient suffisamment abouties pour être financées.

En 2017 2 établissements thermaux ont déposé des projets retenus (Cambo les Bains, Eugénie-les Bains)

**PERSPECTIVES**

Les établissements de santé de Nouvelle-Aquitaine seront de plus en plus incités à mobiliser l’ensemble de leurs ressources internes en professionnels de santé, afin de réaliser des actions de prévention et de dépistage hors les murs, et également dans les murs, à partir de la création d’un **département ou mission de prévention et de promotion de la santé au sein d’un Pôle de Santé publique.** L’objectif est de mutualiser les ressources, d’être visible et lisible par la population et les partenaires extérieurs, et de garantir à la fois une rationalisation des coûts et interventions extérieures par une coordination interne à l’établissement, comme avec les partenaires locaux et historiques du champ de la prévention promotion de la santé.

**EXEMPLES D’ACTIONS SIGNIFICATIVES de 1016-2017**

Parmi les actions estimées particulièrement pertinentes lors de l’instruction on peut citer :

1) ***L’hôpital d’Orthez (64***) développe, à partir de l’analyse d’études épidémiologiques locales démontrant la prégnance des pathologies cardiovasculaires au-delà des moyennes régionales et nationales, un projet comportant plusieurs volets :

- Un axe nutrition santé à partir d’un atelier culinaire pédagogique pour apprendre à cuisiner de manière équilibrée et au moindre coût.

-Parallèlement l’hôpital à investit le forum des sports pour encourager le développement d’activité physique adaptée à chacun, et participer activement aux actions de promotion du « Mois sans tabac » ou encore a mis en place un atelier Nesting au centre périnatalité.

**2) *Le Centre hospitalier de Niort (79)*** développe un projet portant sur 4 axes :

- Promotion des activités physiques adaptées

- lutte contre la sédentarité

- Prévention du risque suicidaire chez les jeunes

-Mobilisation du moi(s) sans tabac auprès des adolescents.

Ce projet se fonde sur la coopération Ville-Hôpital constituée avec les professionnels libéraux et plus particulièrement les pôles et maisons de santé, sur la force des échanges établis entre l’Hôpital à partir du service d’endocrino-diabétologie avec les professionnels libéraux et les associations d’usagers, et sur la prise en charge des patients diabétiques et /ou obèses, notamment via les programmes d’éducation thérapeutique

Enfin il s’appuie sur la dynamique de l’établissement à s’ouvrir à d’autres acteurs que ceux qui sont habituellement côtoyés dans le champ de la santé et de l’autonomie : il s’agit ici d’une action prenant appui sur les coopérations engagées avec le monde du Sport et plus particulièrement avec le Comité Départemental Olympique et Sport

* 3) ***Le Centre hospitalier de Blaye (33)*** Formation de 3 sages-femmes du CH à la formation en santé environnementale proposée par l’ARS ;
* Information et sensibilisation de la population avec le bus santé : séances animées par les sages-femmes, cette thématique complétant celles de la tabacologie et de la vie sexuelle et affective déjà abordée. (300 personnes ciblées) ;
* Séances de 1h30 d’information, de sensibilisation pour les familles, les parents et futurs parents sur le principe des ateliers Nesting ;
* Formation pour les professionnels du territoire travaillant en périnatalité et avec la petite enfance et pour les professionnels de l’établissement.

**L’évaluation** d’actions sur chacun des 12 territoires de la Nouvelle-Aquitaine programmée dans le cadre du programme régional d’inspection-contrôle (PRICE) apportera plus d’éléments, notamment sur la bonne coordination entre les acteurs historiques de la prévention et les établissements de santé.